

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3326**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Energie et génie climatique option gestion de chantier et sécurité en génie climatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de la Rochelle Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de La Rochelle, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de La Rochelle

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel assure la préparation de chantiers en génie climatique et établit le budget prévisionnel. Il définit les besoins en main-d'œuvre, matériel et équipement, et optimise la gestion des stocks et des commandes. Il effectue le suivi complet du chantier et fait appliquer les règles de sécurité dans le cadre du PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il peut prétendre aux emplois suivants : chargé d'affaires, conducteur de travaux, collaborateur en bureaux de contrôle, gestionnaire de patrimoine, responsable sécurité...

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Connaissances de base : mathématiques ; physique appliquée aux installations thermiques ; techniques de représentation
- Connaissances technologiques : technologie en génie civil, en installations thermiques et en électrotechnique
- Travaux de génie climatique : étude de prix ; conduite de chantier et planification ; contrôle qualité
- Sécurité et environnement : prévention des risques ; impacts environnementaux
- Entreprise et milieu professionnel : législation et marchés ; gestion ; communication ; anglais technique

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lr.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :